



Participation à véhicule acheté en commun

Par **wild weybrecht**, le **11/02/2012 à 19:43**

Bonjour,
Pendant presque 12 ans, j'avais un compagnon, nous avons gardé nos logements respectifs, mais mon compagnon est mort à mon domicile le 5/5/11.
Durant ces années nous avons acheté 2 véhicules Renault Clio.
Un premier véhicule le 04/07/2003 où j'ai prêté la somme de 3000 euros.
Un deuxième véhicule où j'ai prêté la somme de 1524 euros.
J'ai les relevés bancaires des virements bancaires des deux prêts.
Évidemment je n'ai pas fait signer de reconnaissance de dette à mon ami.
La carte grise étant au nom de mon compagnon, l'héritier légal, son fils, refuse de me rembourser les sommes prêtées, depuis le 5/5/11 le véhicule est stationné dans mon garage, les papiers du véhicule et les clés je les ai remis au notaire. Que puis-je faire pour récupérer les fonds prêtés ?

Par **amajuris**, le **11/02/2012 à 19:50**

Bjr,
à quel nom est la facture d'achat du véhicule, qui seule prouve la propriété du véhicule (et non la carte grise).
Cdt

Par **wild weybrecht**, le **12/02/2012 à 02:16**

au nom de mon compagnon

Par **amajuris**, le **12/02/2012** à **10:53**

bjr, rndonc effectivement le véhicule appartient à l'héritier de votre compagnon. rnvous devriez faire un courrier au notaire ou à la personne en charge de la succession avec les preuves de votre prêt. rnlajurisprudence admet qu'en cas de prêt à un ami l'impossibilité morale d'exiger un écrit. rnbjr